

Appel à Projets 2022

Programme Doctoral Interfaces Pour le Vivant

Présentation et objectifs

L'ambition du programme doctoral **Interfaces pour le Vivant (IPV)** est de générer des recherches innovantes aux interfaces avec les sciences du vivant. L'ensemble de Sorbonne Université est concerné par ce programme qui s'appuiera sur les différentes UFR ainsi que sur ses grands instituts.

Ce programme s'adresse aux études à l'interface avec les sciences du vivant allant de la biologie fondamentale aux études relevant d'aspects plus appliqués connectés à la santé mais en amont des recherches cliniques. Pour l'AAP 2022, le bureau du programme a décidé de reconduire un appel large sans thématique prioritaire.

Conditions d'éligibilité

Le Programme Doctoral est ouvert à tous les laboratoires rattachés à l'une des ED co-accréditées par Sorbonne Université. Les doctorantes et doctorants recrutés par le programme sont rattachés à l'ED de leur directeur ou directrice de thèse, qui les gère comme tous ses doctorantes et doctorants (inscriptions, plan individuel de formation, soutenance, etc.).

Afin de favoriser au mieux la synergie entre disciplines, une co-direction de thèse sera demandée. **Le directeur de thèse principal ou la directrice de thèse principale portant le projet, doit être affiliée à un laboratoire ayant comme tutelle Sorbonne Université.**

Le co-directeur ou la co-directrice peut éventuellement être affiliée à un laboratoire d'un autre établissement y compris à l'étranger. Les deux directeurs ou directrices de thèse doivent appartenir à deux ED différentes et devront être titulaires de l'HDR. Une dérogation d'HDR pour la co-direction pourra être acceptée en justifiant auprès de l'ED de rattachement du passage de l'HDR durant le contrat.

Un directeur ou une directrice encadrant un doctorant ou une doctorante IPV des promotions 2020 et 2021 ne peut pas candidater à l'AAP 2022.

Sélection des projets de recherche doctoraux (PRD)

La procédure de sélection se fait en deux temps (voir calendrier prévisionnel plus bas) :

- Examen des PRD par les ED. Le rôle de l'ED est de vérifier la qualité de l'encadrement et de l'environnement du projet doctoral ;
- Sélection des PRD par le Programme Doctoral, selon les critères définis par le bureau du programme.

Seuls les projets validés par les ED sont examinés par le programme.

Les critères de sélection sont en premier lieu l'interdisciplinarité, viennent ensuite l'ambition du projet qui doit être en adéquation avec la réalisation d'un travail de doctorat et la qualité rédactionnelle du projet qui doit permettre de bien comprendre les enjeux du projet pour quelqu'un n'appartenant pas à la discipline. La question biologique devra être clairement explicitée. Une attention sera portée au fait qu'une partie significative de l'activité de recherche du doctorant ou de la doctorante soit effectuée dans chacune des deux équipes.

Les projets de recherche retenus sont largement diffusés et mis en ligne sur le site du Collège des ED.

Sélection des candidates et des candidats et inscriptions

L'attribution des contrats doctoraux se fera ensuite sur audition des candidates et candidats, l'adéquation du projet avec le profil du candidat ou de la candidate sera évaluée par un jury dont les membres seront choisis pour leur expertise scientifique en fonction des projets retenus. Le jury comptera comme membres de droit la responsable du programme doctoral et des représentantes et représentants des ED concernées.

Ces auditions précéderont les concours des ED laissant la possibilité aux candidates et candidats de concourir à la fois au programme IPV et au concours organisé par les ED.

Les modalités d'audition seront directement transmises aux candidates et candidats par la gestionnaire du programme.

Calendrier prévisionnel

Lundi 10 janvier	Lancement de l'appel à projets
14 janvier- 15 février	Dépôt de projets sur la plateforme LimeSurvey
Mardi 1^{er} mars	Date limite de validation par les ED
Mardi 22 mars	Sélection des PRD
Mardi 12 avril	Transmission du dossier de candidature retenu pour l'audition par le directeur ou la directrice de thèse portant le projet
Mercredi 11 et jeudi 12 mai	Auditions des candidates et des candidats
Jeudi 19 mai	Publication des résultats